

## CONSEIL DES GOUVERNEURS

### Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire qui a eu lieu le vendredi 9 décembre 2022, à 9 h, sur Zoom

<b>Présences</b>	<b>Absences</b>
<b><u>Membres ayant droit de vote</u></b> Bangs, Jeff, <b>président</b> Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Eger, Tammy, rectrice et vice-chancelière par intérim Harquail, David Kurkimaki, Laura Recollet, Angela Sbaa, Nawfal	<b><u>Membres ayant droit de vote</u></b> Barry, Aaron Guay, André McCue, Meghan (AECS)
<b><u>Membres sans droit de vote</u></b> Bassett, Shannon, Sénat Colin, Fabrice, APUL Durand, Louis, APUL Fenske, Tom, SEUL Johnson, Mark, secrétaire intérimaire de l'Université Morin, Avery (AGE) Scott, Daniel, Sénat Teller, Meredith, APAPUL	<b><u>Membres sans droit de vote</u></b>
<b><u>Observateurs (personnes-ressources)</u></b> Caron, Joseph, interprète Hamilton, Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Larivière, Céline, vice-rectrice intérimaire aux études Lavallée, Normand, vice-recteur associé aux services financiers Michaud, Marie-Lynne, directrice du marketing Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grouit Finnigan Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Wilkinson, John, conseiller juridique, Weir Foulds LLP	

### SÉANCE PUBLIQUE

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance publique ouverte à 9 h 3 et confirme qu'il y a quorum. Il invite M. Robert Brouillette à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

### **POUR DÉCISION**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. Don Duval, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

## **2. Déclaration de conflits d'intérêts**

Le président invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

Le secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

## **3. Approbation des modifications proposées aux règlements généraux du Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne**

Le président invite le président et le vice-président du Comité exécutif, MM. Don Duval et Robert Brouillette, à présenter cet article.

M. Duval explique que les modifications ont été examinées et confirmées par le cabinet juridique de l'Université et du Conseil, Weir & Foulds LLP, et ont été présentées à l'assemblée du Conseil du 2 décembre 2022 sous forme d'avis des modifications proposées. M. Duval met également en évidence les articles modifiés proposés 2iv, 2v et 2iii.a des règlements tels que distribués dans les documents.

Une discussion s'ensuit et M. Fabrice Colin demande si les règlements actuels sont valides ou posent des problèmes potentiels concernant le nombre de membres externes que le Conseil peut avoir si la province permet à l'Université d'ajouter trois membres supplémentaires qui seraient des membres du personnel et du corps professoral. Le vice-président, M. Brouillette, et le président, M. Bangs, indiquent qu'il ne s'agissait que d'une recommandation à la province, et que c'est elle qui décide si cette recommandation se concrétisera ou non. Si la province le permet, un examen plus approfondi des règlements et (ou) des mandats sera nécessaire.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Vernon Cameron,

QUE le Conseil des gouverneurs approuve les modifications aux règlements généraux du Conseil des gouverneurs comme cela est recommandé par le Comité exécutif au moyen de l'avis de modifications proposées aux Règlements généraux du Conseil des gouverneurs en date du 2 décembre 2022. Adopté à l'unanimité

## **4. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à huis clos est levée à 9 h 15.

### **SÉANCE À HUIS CLOS**

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 9 h 22 et confirme qu'il y a quorum. Il invite M. Robert Brouillette à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

## **POUR DÉCISION**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Don Duval, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

### **2. Déclaration de conflits d'intérêts**

M. Bangs invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

Le secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

### **3. Mise à jour touchant l'émergence de la LACC**

M. Bangs invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Tammy Eger, à donner une vue d'ensemble. Elle demande ensuite à la conseillère juridique, Mme D.J. Miller, à la conseillère générale intérimaire, Mme Dawne Jubb, au conseiller juridique, M. John Wilkinson, et à la contrôleur, Mme Sharon Hamilton, de fournir des mises à jour sur les divers éléments liés à la LACC.

### **4. Comité de la planification et de l'aménagement des biens**

#### **Recommandation pour approbation**

#### **4.1 Feuille de modalités avec Infrastructure Ontario**

##### **Ébauche proposée de la feuille de modalités avec Infrastructure Ontario**

M. Bangs invite le président du Comité de la planification et de l'aménagement des biens, M. David Harquail, à faire une mise à jour à ce sujet. M. Harquail note qu'Infrastructure Ontario a fourni un cadre pour une feuille de modalités. Cela n'est toutefois pas exhaustif, car les conditions clés sont toujours en suspens.

M. Harquail invite le vice-recteur aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, à fournir plus de détails. M. Piché indique que cette feuille de modalités est préliminaire et que l'on en finalise actuellement une aux fins de soumission au Conseil du Trésor à la fin de janvier, bien que les premières semaines de février semblent plus réalistes.

Il est proposé par Mme Tammy Eger, appuyé par M. Vernon Cameron,

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2022, le Conseil des gouverneurs accepte la recommandation du Comité de la planification et de l'aménagement des biens qui figure dans le mémoire du 6 décembre 2022 (rubrique 4.1b) concernant l'ébauche du cadre de négociation (point 4.1c). Adopté à l'unanimité

## **5. Comité des mises en candidature**

### **5.1 Approbation de la nomination d'un membre du Conseil des gouverneurs**

#### **Nomination de Mme Tammy Manitowabi soumise par le Comité des mises en candidature**

M. Bangs invite le président du Comité des mises en candidature, M. Robert Brouillette, à présenter cet article. Il donne alors une vue d'ensemble du processus entrepris par le Comité des mises en candidature concernant le recrutement de Mme Tammy Manitowabi afin qu'elle siège à titre de nouveau membre du Conseil. M. Brouillette parle ensuite de ses qualifications, de son expérience et de ses compétences.

Il est proposé par Mme Tammy Eger, appuyé par M. David Harquail,

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2. i) des Règlements généraux du Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne, le Comité des mises en candidature doit soumettre la candidature de dix (10) membres au Conseil;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2. iii) a) des Règlements, tous les membres, sauf la personne élue par les membres du corps étudiant, ont un mandat de trois ans se terminant le lendemain de l'assemblée annuelle de l'année précisée dans la nomination;

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2022, le Conseil des gouverneurs approuve la nomination de Mme Tammy Manitowabi à titre de membre du Conseil des gouverneurs pour une période de trois (3) ans, avec entrée en vigueur immédiate après l'approbation du Conseil. Adopté à l'unanimité

## **6. Discussion à huis clos**

En consultation avec le secrétaire intérimaire de l'Université, M. Mark Johnson, le président confirme qu'il n'y a aucun sujet à examiner lors de la discussion à huis clos.

## **7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à huis clos est levée à 10 h 35.

---

Jeff Bangs, président

---

Mark Johnson, secrétaire intérimaire de l'Université